

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI\_2023\_0153

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/04/2023

Objet : Décision Mise à disposition Gracieuse des Locaux de l'ESÅ au profit de 50 ° Nord

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Autres types de contrats

Date de télétransmission : 18/04/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI\_2023\_0153 - D\_cision Mise \_ disposition Gracieuse des Locaux de l\_ES\_ au profit de 50 \_ Nord.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



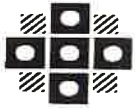
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE  
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230414-DAJI\_2023\_0153-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 18/04/2023



# Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE  
DCPAJI\_2023\_0153

IMMEUBLE COMMUNAL  
SIS 36 BIS RUE DES URSULINES  
A TOURCOING

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A  
TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE AU  
PROFIT DE 50 ° NORD 30 ° EST / POLE  
ARTS VSISUELS HAUTS DE FRANCE &  
TERRITOIRES DANS LES LOCAUX DE  
L'ESÄ

## Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'occupation à titre précaire et révocable, par l'établissement public de coopération culturelle l'ESÄ, de l'immeuble sis 36 bis rue des Ursulines, autorisée par convention,

Considérant la démarche de l'association 50 ° NORD 30 ° EST / POLE ARTS VSISUELS HAUTS DE FRANCE & TERRITOIRES qui a souhaité bénéficier d'un local administratif et d'un local de stockage afin d'installer son siège social, au sein de l'immeuble occupé par l'ESÄ ; ce réseau fédérant aujourd'hui sur le territoire eurorégional des structures dédiées à la production, à la diffusion, aux résidences et à la formation dans le domaine de l'art contemporain ;

### DECIDONS

**ARTICLE 1 :** De signer une convention tripartite avec l'ESÄ et l'association 50 ° NORD 30 ° EST / POLE ARTS VSISUELS HAUTS DE FRANCE & TERRITOIRES, pour la mise à disposition, à titre gratuit, de locaux sis au 36 bis rue des Ursulines à Tourcoing afin d'y accueillir un siège social et de disposer d'un espace de stockage et d'archives.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 28 Mars 2023, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans toutefois excéder 9 ans ; elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à chaque expiration annuelle.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). »

**ARTICLE 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 5** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le

14 AVR. 2023



Pour la Ville de Tourcoing,  
Doriane BECUE  
Maire

Accusé Réception en Préfecture le : 18 AVR. 2023

Publié sur le site de la Ville le : 18 AVR. 2023